

## SÉANCE DU 21 MARS 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à neuf heures trente, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel Le Caussé à Castres, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**

12 mars 2024

**Date d'affichage :**

12 mars 2024

**Nombre de délégués**

**en exercice :** 60

**Délibération n° : 21032024 /5.1**

**Nombre de voix délibératives :**

45

**Membres titulaires présents : 41**

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Denis BAYLE, Alain BOUISSET, Alain CLERGUE, François COLLADO, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Gérard FABRE, Jean-François FALGAYRETTES, Jean-Marc FEDOU, Sylvain FERNANDEZ, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD, Joël IMBERT, Alain LEMONNIER, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES, Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX.

**Membres titulaires représentés : 1**

Olindo VIVAN (représenté par Richard ANGOSTO)

**Membres suppléants présents : 1**

Richard ANGOSTO (Olindo VIVAN)

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 3**

Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX).

**Membres titulaires excusés : 15**

Jacques BIAU, Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Elian COMENT, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Serge GAVALDA, Jean-Pierre GOS, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Frédéric JOURDE, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Mickaël VIATGE.

### **Objet : Candidature programme ACTEE +**

Monsieur le Président rappelle que, comme les deux précédentes éditions, le programme ACTEE+ vise à accompagner les collectivités territoriales en fournissant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti, et autres actions d'économies d'énergie.

Afin de contribuer à un parcours homogène, coordonné et couvrant tout le territoire régional, il est donc proposé de déposer une candidature régionale associant l'ensemble des Syndicats d'énergie d'Occitanie, dont la coordination sera assurée par l'AREC Occitanie. Cette candidature régionale est positionnée sur la 1<sup>ère</sup> session (clôture le 25 juillet 2023).

Monsieur le Président précise que les lauréats bénéficieront d'un soutien financier, sur les dépenses engagées jusqu'au 31 décembre 2026 à hauteur de :

- 40% pour le recrutement d'un économe de flux avec des bonus plafonnés à 80% selon le cahier des charges FNCCR.
- 50% pour l'acquisition d'équipements de mesures
- 50% pour les études énergétiques avec des bonus plafonnés à 80% selon le cahier des charges FNCCR.
- 35€/m<sup>2</sup> pour les études de maîtrise d'œuvre avec des bonus plafonnés à 45 €/m<sup>2</sup> selon le cahier des charges FNCCR, dans la limite de 80% du coût de l'étude
- 50% pour les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles avec des bonus plafonnés à 65% selon le cahier des charges FNCCR.

Monsieur le Président précise que le projet envisagé porte ainsi sur l'accompagnement à la définition et à la mise en œuvre de programmes de travaux par de l'ingénierie technique et financière.

Il explique que l'ingénierie technique propre au financement du programme ACTEE+ porte sur :

- La mise à disposition d'économies de flux et d'un outil de suivi ;
- L'accès à divers types de prestations :
  - o Audits énergétiques du patrimoine bâti ;
  - o Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'établissement de CPE
  - o Maîtrise d'œuvre bâtiment

En outre, Monsieur le Président précise que cette candidature ACTEE+ va permettre au SDET d'être partenaire du parcours bâtimentaire piloté par l'AREC dont l'objectif est de créer un guichet unique dans chaque département dans le cadre régional de l'Occitanie.

Il ajoute que si cette candidature est retenue, le SDET demandera des financements :

- Pour les demandes d'audits
- Pour les ressources humaines

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **Approuve** le principe d'une candidature régionale commune coordonnée par l'AREC Occitanie ;
- **S'engage** à travers cette candidature régionale commune à accompagner les communes ou leurs groupements dans leurs démarches afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments publics ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents utiles à la candidature au programme.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme  
A Albi, le 21 mars 2024

**Le Président**  
**M. Alain ASTIE**



**Le secrétaire de séance**  
**M. Jean-Luc DARGEIN-VIDAL**

